

La fragmentation du compromis fordiste

Réflexions sur la technologie sociale du compromis

Ce travail fut motivé par un trouble, un trouble relatif à la nouvelle *grande transformation*¹ que connaissent nos sociétés occidentales depuis les années 1980, amplifiée dans les années 1990 : la période post-1989, consécutive à l'implosion de l'empire soviétique, signe la victoire historique incontestable d'un mode de production de moins en moins contesté : le capitalisme.

Ce trouble résulte du constat suivant : *depuis plus de vingt ans, la dynamique vertueuse d'entraînement mutuel du progrès économique et du progrès social, caractéristique des Trente Glorieuses, semble frappée par un phénomène d'entropie, tandis que la globalisation du capital délite les cadres référentiels nationaux ; les territoires et les nations semblent plus que jamais concurrents dans cette nouvelle architecture économique caractérisée par une mobilité inédite du capital.* En d'autres termes, la logique économique s'est dissociée des impératifs sociaux, tandis que l'efficacité de la politique économique se retrouve diluée dans l'océan des nouveaux flux financiers internationaux.

1. Deux décennies de transformations inédites du capitalisme

Si, durant ces vingt dernières années, le capital s'est émancipé des correcteurs sociaux et des corsets nationaux en repoussant ses limites externes, sa structure interne s'est également transformée, un nouvel *éthos* capitaliste émerge si bien que l'on peut parler de l'avènement d'un *nouvel esprit du capitalisme*² basé sur une division du travail par projet où l'injonction est faite à l'individu de développer flexibilité et mobilité dans la topique du réseau : « Le gigantisme des grandes usines, écrit André Gorz, des grandes administrations propres au fordisme, l'organisation centralisée, hiérarchisée, rigide des tâches parcellisées, compartimentées, coordonnées par une

¹Karl POLANYI, *La grande transformation*, Gallimard NRF, 1988

²Luc BOLTANSKI, Eve CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard NRF, 1999

pléthore d'officiers et de sous-officiers de la production rendait les entreprises extrêmement vulnérables. Il devenait urgent (...) de remplacer le pouvoir trop visible de l'ordonnateur central par des formes d'auto-organisation accentuée, c'est à dire par une mise en réseau de sous-unités relativement autonomes »³.

Ce nouvel esprit du capitalisme a accompagné, durant ces deux dernières décennies, une véritable régénération de la dynamique d'accumulation du capital. Au niveau mondial, la mondialisation se caractérise par la globalisation financière : si en 1990 la capitalisation boursière mondiale représentait 41% du PIB mondial, en 1999 elle atteignait 114% de la richesse mondiale produite. Parallèlement, le nombre d'entreprises cotées en bourse dans le monde est passé de 25 000 à 1990 à 35 000 dix ans plus tard. Durant la même période, l'équivalent de 25% du PIB mondial était échangé sur les marchés financiers de la planète en 1990, quand en l'an 2000, ces échanges étaient parvenus à représenter 184% du PIB mondial. D'autre part, un simple regard sur l'évolution des investissements directs à l'étranger (IDE) permet d'appréhender le déploiement mondial de l'appareil productif des firmes multinationales, les IDE représentaient 4,9% du PIB mondial en 1980 pour atteindre 13,7% en 1998.

Mais la mondialisation signifie aussi l'extension de la société salariale à des contrées du Monde naguère étrangères à l'*éthos* capitaliste occidental : si la part des pays du Sud dans le PIB mondial se chiffrait à 28% en 1973, vingt-cinq ans plus tard, en 1998, cette proportion atteint 40% mais masque quelque peu les disparités flagrantes entre les régions du Sud. Si la contribution de l'Asie dans le PIB mondial progresse sur la période de 16% à 29%, l'Afrique et l'Amérique du Sud stagnent respectivement à 3 et 9% du PIB mondial. Dans le même temps, la dette des pays du Sud a explosé passant de 8,4% du PIB de leur PIB à 37,4% en l'an 2000.

Si l'on porte un regard localisé, sur la France par exemple, le capitalisme hexagonal s'est lui aussi profondément métamorphosé sur la période. Entre 1978 et l'an 2000, le PIB national s'est accru en volume de 60% tandis qu'entre 1984 et 1994 la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée s'est affaïssée de 4 points (de 60% à 56%) alors que la part du capital augmentait de 6 points (de 25% à 31%) ; la distribution des dividendes s'est accrue de manière significative puisque ceux-ci représentaient 1,5% de la valeur ajoutée en 1986, 4,6% en 1995 et 8,1% en l'an 2000 : en l'espace de cinq ans, la part des dividendes dans la valeur ajoutée a quasiment doublé dans l'économie française. Quant au taux de marge des entreprises s'il représentait 37,1% de la valeur ajoutée nationale en 1982, il augmenta de 5 points pour atteindre 42% en 1989.

Ces transformations du régime d'accumulation du capital ont accompagné une véritable évolution de la structure de l'emploi en France puisque la part des services dans l'emploi total a augmenté de 10 points en 16 ans, de 65,8% en 1984 à 75,1% en l'an 2000. Quant au taux de chômage, celui-ci a doublé en l'espace de 14 ans, décollant inexorablement de près de 6% en 1980 à 12,4% en 1994 avant de connaître un reflux massif depuis 1998 et de s'établir à 9% en 2001. Mais dans le même temps, l'emploi précaire s'est notablement développé et a triplé sa part dans l'emploi total, de 2% en 1985 à plus de 6% en 2001. Le monde du travail a vu ses défenses institutionnelles s'affaiblir continuellement depuis vingt ans, le taux de syndicalisation s'est érodé de manière régulière en l'espace de deux décennies, en 1980 20% des salariés étaient encore syndiqués alors qu'ils n'étaient plus que 8% en 1997. Dans les années 70 la pauvreté était en train de refluer et diminuait d'un tiers entre 1970 et 1978 (taux de pauvreté de 15% en 1970 à 10% en 1978) avant de stagner, depuis, à un niveau compris entre 8 et 10%.

3 André GORZ, *Misères du présent, richesses du possible*, Editions Galilée, 1997

En l'espace d'une vingtaine d'années, le capitalisme s'est donc profondément métamorphosé. Comme le soulignent Luc Boltanski et Eve Chiapello, la véritable crise n'est pas foncièrement celle du capitalisme mais celle de la critique parallèlement à une profonde altération du tissu social engendrée par ce déploiement inédit. Comme le souligne Robert Castel, « Il y a une question sociale, et c'est la question du salariat, parce que le salariat en est venu à structurer notre formation sociale presque toute entière. Le salariat a longtemps campé en marge de la société ; il s'y est ensuite installé en demeurant subordonné ; il s'y est enfin diffusé jusqu'à l'envelopper de part en part pour imposer partout sa marque. Mais c'est précisément au moment où les attributs attachés au travail pour caractériser le statut qui place et classe un individu dans la société paraissaient s'être imposés définitivement au détriment des autres supports de l'identité (...) que cette centralité est brutalement remise en question »⁴.

Cette régénération de la dynamique et des structures d'accumulation du capital s'est opérée au prix d'une profonde déstabilisation de la société salariale et de la résurgence d'une question sociale que l'on voyait progressivement se dissiper sous les Trente Glorieuses : c'est l'idée même de *compromis social-économique* qui s'est évanouie lors de ces deux dernières décennies. La déliquescence des modes de régulation fordistes semble laisser place à une nouvelle configuration économique et sociale beaucoup plus sensible aux distorsions sociétales engendrées par une dynamique d'accumulation du capital plus cyclique, plus instable. En ce sens, ne peut-on pas établir une analogie avec les caractéristiques macroéconomiques d'accumulation du capital antérieures au régime de croissance des Trente Glorieuses : « Les économies capitalistes, écrit Michel Aglietta, retrouvent en cela des caractéristiques de la Belle Epoque, sont redevenues sensibles aux cycles du crédit et des prix des actifs patrimoniaux. (...) Les coûts de la protection sociale sont sommés de se réduire, jugés à l'impératif de la logique financière. La double vigilance des marchés financiers et des banquiers centraux a réduit comme une peau de chagrin les moyens de financer les services publics. L'impuissance de l'action politique vient se conjurer dramatiquement au malaise de l'individualisme pour provoquer une crise profonde de la cohésion sociale »⁵. C'est donc l'idée et la pratique du *compromis institutionnel* dans nos économies occidentales entre les forces économiques, sociales et politiques qui s'est véritablement affaiblie au cours de ces vingt dernières années. L'idée de *compromis* réside au cœur de la théorie de la régulation car comme le définit Michel Aglietta, « un monde de régulation est un ensemble de médiations qui maintiennent les distorsions produites par l'accumulation du capital dans des limites compatibles avec la cohésion sociale au sein des nations ».⁶

La préoccupation centrale du travail ci-présent se fonde autour de la notion de compromis et s'intéresse plus particulièrement au *compromis fordiste* : dans quelle mesure le compromis est une technologie sociale qui permet de suspendre les conflits d'intérêts, comment les modes de régulation fordistes furent un compromis d'une triple nature, économique, sociale et politique qui permet de suspendre, lors des Trente Glorieuses, les conflits d'intérêts majeurs inhérents au capitalisme avant de se fragiliser à partir des années 80.

Nous proposons d'aborder le compromis fordiste de façon pluridisciplinaire, au moyen de la philosophie, de la sociologie et de la science économique ; car n'existe-t-il pas un certain paradoxe préjudiciable à la compréhension de nos sociétés contemporaines : à mesure que les sociétés s'ouvrent au Monde, que la logique des flux, afflux, reflux du capital ne cesse de traverser toujours plus rapidement et profondément notre tissu social, que les agencements sociétaux se fragilisent

4 Robert CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, 1995

5 Michel AGLIETTA, *Crises et régulations du capitalisme*, Editions Odile Jacob, 1997, p 457

6 *Op.cit* p 412

tout en se complexifiant, la division du travail entre disciplines ne fait que se renforcer, et fragmente, de ce fait, l'intelligibilité de notre présent.

Dans ce travail, nous tenterons donc de déterminer une approche philosophique et sociologique de la notion-clef de *compromis*, puis, nous reviendrons sur la nature du compromis fordiste des Trente Glorieuses, enfin, nous poursuivrons sur la dislocation du compromis fordiste et ses interprétations avant de nous soumettre au questionnement suivant : *s'achemine-t-on vers un capitalisme sans concessions ?*

2. Essence et sens du compromis

Discuter la notion de *compromis* voilà, sans doute aux premiers abords, une entreprise pour le moins incongrue, étrange, en raison de l'emprise idéologique et de l'audience intellectuelle des analyses de nos sociétés occidentales en termes exclusivement conflictuels, de la lutte des classes de Karl Marx aux questions relatives à la reproduction de l'ordre social éclairées par Pierre Bourdieu. Toute une tradition intellectuelle empreinte de radicalité a contribué au discrédit de l'idée du compromis, assimilé à un « consensus mou », voire à la compromission. Pourtant, la technologie du compromis a permis à la modernité de cheminer sur la voie du progressisme en fixant durablement un nombre croissant d'agencements sociétaux au sein de la structure sociale et en apaisant les conflits. Georg Simmel voyait en cette technologie « une des plus grandes inventions de l'humanité⁷ » tant il est vrai que le compromis contribue à la pacification des mondes dans lesquels il se fabrique : mais toute vie en société ne suppose-t-elle pas un certain niveau de production de compromis afin de tendre vers un bien commun sous peine de rompre le sens de communauté humaine comme le disent les auteurs chrétiens ?

Rendre la société intelligible uniquement à partir du *topos* du conflit relève du manichéisme, l'aborder par le seul *topos* du compromis relève de l'idéalisme. Le véritable enjeu d'intelligibilité est de saisir cette réaction en chaîne que constitue le processus de d'élaboration du compromis : comment nos sociétés sont capables d'assurer la production de médiations capables de suspendre le conflit généré entre groupes sociaux aux intérêts antagonistes, sinon divergents. Avant tout, il nous faut dissiper cette confusion entre ce qui relève de la logique du *compromis* et celle de la *compromission*, comme le rappelle Paul Ricoeur : « La compromission est un mélange vicieux des plans et de principes de références. Il n'y a pas de confusion dans le compromis comme dans la compromission. Dans le compromis, chacun reste à sa place, personne n'est dépouillé de son ordre de justification ». ⁸La question de la définition du compromis est alors posée : qu'est ce qu'un compromis ? *On pourrait tenter de définir succinctement le compromis comme un accord résultant de concessions consenties de manière mutuelle par les être engagés dans un conflit généré par la défense d'intérêts antagonistes ou divergents qu'il permet in fine de suspendre.* Mais la notion de compromis revêt une dimension duale, à la fois comme objectif poursuivi et comme *processus* visant à suspendre le conflit, comme l'avance Mohamed Nachi : « le compromis est à la fois un objectif que l'on cherche à atteindre (...) et le moyen par lequel on atteint cet objectif. Dans un cas, c'est un certain *type d'accord* ou de *solution* à un conflit, une dispute ou un désaccord, dans l'autre, c'est un *processus de résolution de conflit.* » ⁹

7 Georg SIMMEL, *Le conflit*, Circé, Saulxures, 1992, p 147

8 Paul RICOEUR, *Pour une éthique du compromis*, *Alternatives non-violentes*, n°80, 1991, p 2-7

9 Mohamed NACHI, *La vertu compromis : dimension éthique et pragmatique de l'accord* in *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, n°6, 2001, p 83

La technologie sociale du compromis utilise la technique de la négociation afin d'être en mesure d'assurer la production de concessions qui sont les vecteurs nécessaires aux êtres en conflit afin de s'acheminer vers un *topos* de convergence mutuel qualifiée de compromis. La raison d'être du compromis est l'existence préalable d'un *conflit*, d'une *dispute* ou un *désaccord* entre des êtres (individus, groupes, classes, entités...) qui portent et défendent des intérêts antagonistes, dans le cas d'un jeu à somme nulle, ou divergents, c'est à dire qui excluent la coopération. Le compromis permet la pacification sociale par la *suspension* du conflit entre des êtres mobilisant des ordres différents dans un rapport social : « le compromis est notre seule réplique à la violence dans l'absence d'un ordre reconnu par tous, et en sorte unique dans ses références. Comme nous n'avons que des références fragmentaires, c'est entre ces références-ci que nous sommes obligés de faire des compromis »¹⁰. La technologie sociale du compromis utilise la technique de la négociation dans une perspective habermasienne d'une discussion argumentative orientée vers l'intercompréhension des êtres engagés dans le conflit. Les investissements déployés dans la technique de la négociation par les êtres doit permettre la production de *concessions mutuelles*, vecteurs de convergence vers le *topos* du *bien commun*, objet du compromis. La volonté des êtres de tendre vers le bien commun et d'arriver à un point de compromis permet *in fine*, dans le processus de compromis, de les rapprocher par les biais d'une convergence engendrée par l'*accord* ou le compromis. La technologie du compromis est avant tout fondée sur le pragmatisme, une définition du compromis, aussi explicite soit-elle, permet de fixer un cadre normatif dans lequel il se déploie mais ne permet pas d'explorer tous les recoins de l'arène l'entente : « le concept de compromis est un concept flexible et complexe que nous ne pouvons élucider à travers une définition aussi complexe soit-elle. Sa pertinence ne saurait être épuisée par une simple définition. (...) C'est en ce sens que nous suggérons l'idée selon laquelle il est préférable d'appréhender le compromis d'un point de vue pragmatique, le considérant comme un processus visant à suspendre momentanément ou durablement un litige ou une dispute »¹¹.

La notion de compromis peut également être appréhendée de deux manières, soit comme un accord final et finalisé entre les êtres en conflit ou soit comme un processus qui permet aux êtres de cheminer ensemble sur la voie du dialogue vers l'entente. Pour sa part Golding se penche sur le processus de compromis et distingue, dans un second temps, deux autres formes de compromis : « D'une part, le « compromis négocié directement » (*directly negotiated compromise*), pour la réalisation duquel les parties ne font appel à aucune assistance ou intervention extérieure et, d'autre part, le compromis nécessitant l'intervention d'une tierce personne (*third-party compromise*) ».¹²

On peut donc distinguer quatre caractéristiques de compromis : on peut d'une part, aborder la notion de compromis soit de manière statique comme un (1) *accord* ou de manière dynamique comme un (2) *processus*. D'autre part, à la suite de Golding, on peut s'intéresser à la manière dont le compromis a été fabriqué, soit directement entre les êtres en conflit, le (3) *directly negotiated compromise* ou par l'intervention d'un tiers extérieur qui va être à l'initiative de médiations afin de parvenir au compromis, le (4) *third party compromise*.

Mais la notion de compromis, dans son acception globale, induit une dimension de temporalité ; le compromis revêt un caractère éminemment temporaire puisqu'il induit une *suspension* du conflit, non son éradication définitive des mondes dans lesquels il survient ; c'est en ce sens que la technologie sociale du compromis et le processus de compromis sont fragiles et nécessitent une rénovation permanente afin d'écartier le risque de résurgence du conflit suspendu, la technologie

10 Paul RICOEUR, *Pour une éthique du compromis*, op.,cit

11 Mohamed NACHI, op.,cit p 90

12 *Ibid*

sociale du compromis nécessite d'être continuellement renouvelée par des *innovations* d'ordre institutionnelles, transactionnelles et communicationnelles entre les êtres afin de pérenniser la technique de la négociation, indispensable à la production de concessions : le bien commun est l'*affaire* du compromis. Comme le rappelle Paul Ricoeur, « Le compromis est toujours faible et révoquant, mais c'est le seul moyen de viser le bien commun. Nous n'atteignons le bien commun que par le compromis, entre des références fortes mais rivales »¹³. Le processus de compromis et l'atteinte du compromis induisent *in fine* un rapprochement des êtres en conflit puisqu'une convergence s'opère dans le processus de production de l'accord : les êtres en conflit, mobilisant des ordres multiples et un pluralisme de la justification, se retrouvent et s'accordent pour « composer » et permettre de « frayer » le compromis. Dans le jargon de Luc Boltanski et de Laurent Thévenot, « la multiplication des objets composites qui se corroborent et leur identification à une forme commune contribuent ainsi à stabiliser, à frayer le compromis. Lorsqu'un compromis est frayé, les êtres qu'il rapproche deviennent difficilement détachables »¹⁴. Ce rapprochement des êtres assure au compromis une fonction de cohésion sociale, permet à la communauté humaine de faire sens dans l'harmonie relative par l'absence, ou plutôt, la suspension du conflit : le déploiement de la technologie sociale du compromis engendre une *externalité positive* de cohésion sociale, il « est ce qui empêche la société de tomber en morceaux » (Paul Ricoeur).

1. La technologie sociale du compromis

Définition	<i>Accord ou processus visant à l'accord résultant de concessions mutuelles consenties par les êtres engagés dans un conflit, généré par la poursuite et la défense d'intérêt antagonistes sinon divergents, qui est, in fine, suspendu.</i>
Etat ex ante	<i>Conflit d'intérêts antagonistes ou divergents, disputes, désaccord, litige.</i>
Etat post	<i>Pacification du rapport entre les êtres</i>

13 Paul RICOEUR, *Pour une éthique du compromis*, op.,cit

14 Luc BOLTANSKI, Laurent THEVENOT, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard NRF, 1991, p 340

Définition	<i>Accord ou processus visant à l'accord résultant de concessions mutuelles consenties par les êtres engagés dans un conflit, généré par la poursuite et la défense d'intérêt antagonistes sinon divergents, qui est, in fine, suspendu.</i>
Rôle	<i>Suspension du conflit</i>
Technique	<i>Négociation</i>
Vecteurs	<i>Concessions</i>
Objet	<i>Bien commun</i>
Géographie des êtres	<i>Rapprochement des êtres</i>

3. Une interprétation du compromis fordiste

Le compromis fordiste, pendant près de trois décennies, sous les « Trente Glorieuse », a permis de suspendre le conflit d'intérêt entre les détenteurs du capital et les détenteurs de la force de travail inhérent au capitalisme. « En d'autres termes, écrivait Schumpeter, le problème généralement pris en considération est celui d'établir comment le capitalisme gère les structures existantes, alors que le problème qui importe est celui de découvrir comment il crée, puis détruit ces structures ». ¹⁵ L'antagonisme créé par le développement de l'accumulation du capital réside dans l'instauration de la concurrence comme régulation de l'ordre social. Si Marx et le marxisme insistent sur l'antagonisme entre les intérêts du capital et de la force de travail, l'analyse schumpéterienne et évolutionniste rend compte de la concurrence entre entrepreneurs capitalistes : le capitalisme concurrentiel et patrimonial du XIX^e siècle et des trois premières décennies du XX^e siècle était donc étranger à tout compromis avec la sphère sociale et la sphère politique. La concurrence assurait l'ordre des choses.

Or, le compromis fordiste suspend pour le moins efficacement sur longue période (environ trois décennies) ce conflit d'intérêt entre le capital et la force de travail même si les événements de mai 1968, favoriseront une résurgence de radicalité avec l'entrecroisement de la *critique sociale* et de la *critique artiste* qui discréditeront le compromis fordiste en disqualifiant les concessions supplémentaires que le salariat devait faire afin de supporter l'intensification du taylorisme. Le symbole de cette critique du compromis entre le capital et la classe salariale s'incarnera à travers l'expérience autogestionnaire de LIP ; la contestation sociale prônait l'autogestion afin d'éradiquer les conflits d'intérêts inhérents au capitalisme. Ainsi, Pierre Rosanvallon, par exemple, n'écrivait-il pas dans les années 70 qu'« une organisation autogestionnaire ne peut se concevoir autrement que comme une école de lucidité révolutionnaire » ¹⁶.

Mais globalement, lors des Trente Glorieuses, à des degrés variables entre les nations, le compromis fordiste a permis de suspendre de manière relativement efficace les conflits d'intérêt du capital et de la classe salariale au moyen de la négociation collective, du dialogue entre partenaires sociaux et de l'institutionnalisation du rapport salarial. Les concessions furent mutuelles : le capital a concédé à un salariat un partage plus favorable des gains de productivité et de la valeur ajoutée, qui de son côté, a relativement bien accepté les contraintes du taylorisme en dépit de la crise sociale de mai 1968.

Cependant, le compromis fordiste a nécessité l'intervention d'un tiers particulièrement puissant : l'Etat. Celui-ci a permis l'institutionnalisation du rapport salarial tout en adoptant un *policy-mix* relativement accommodant afin de pérenniser l'expansion par la stimulation de la demande intérieure et des politiques contracycliques afin de maîtriser les surchauffes inflationnistes ou d'amortir les chocs conjoncturels exogènes. Si l'on se réfère à la terminologie de Golding, le compromis fordiste relève alors du *third-party compromise* lorsque le compromis et le processus de compromis nécessitent l'intervention d'un tiers afin d'organiser et de faciliter les négociations des êtres en conflit. L'état, en tant que tiers, au moyen de ses innovations institutionnelles, a permis la facilitation et la rénovation de la technologie sociale du compromis et de sa mise en œuvre dans le *topos* de la nation. Le bien commun poursuivi, plus ou moins intentionnellement, était celui d'un double progrès, économique et social ; les « grands commis » de l'état, acquis aux idées d'une gauche athée ou chrétienne, résolument réformistes, conquis aux idées keynésiennes, ont édifié et renforcé le rôle de tiers de l'état dans le compromis fordiste, ainsi, l'état devint l'état-providence, inspiré du *welfare state* béveridgien. *In fine*, la nature originale du compromis fordiste

¹⁵ Joseph A. SCHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Bibliothèque Payot, p 122-123

¹⁶ Pierre ROSANVALLON, *L'âge de l'autogestion*, Le Seuil, 1976

réside dans le rapprochement, durant trois décennies, des ordres civiques, industriels et domestique : l'ordre civique ayant concouru au rapprochement des « ordres » industriels et domestiques, selon les terme de l'économie des conventions.

2. Le compromis fordiste

Définition	<i>« Un mode de régulation est un ensemble de médiations qui maintiennent les distorsions produites par l'accumulation du capital dans des limites compatibles avec la cohésion sociale au sein des nations ».¹⁷</i>
Etres	<i>Etat, capitalistes, salariés/consommateurs</i>
Etat ex ante	<i>Conflit d'intérêts entre capitalistes et salariés</i>
Etat	<i>Convergence relative d'intérêts</i>
Technique	<i>Négociation collective, institutionnalisation du rapport salarial, juridicisation</i>
Vecteurs	<i>Concessions du capital : institutionnalisation du partage de la valeur ajoutée, des gains de productivité. Concessions du salariat : adhésion relative au taylorisme</i>
Tiers	<i>Etat</i>
Rôle du tiers	<i>Institutionnalisation des compromis</i>
Topos	<i>Nation</i>

¹⁷Michel AGLIETTA, *Crises et régulations du capitalisme*, Editions Odile Jacob, 1997, p 412

Définition	<i>«Un mode de régulation est un ensemble de médiations qui maintiennent les distorsions produites par l'accumulation du capital dans des limites compatibles avec la cohésion sociale au sein des nations ».¹⁷</i>
Objet	<i>Bien commun : progrès économique et social</i>
Géographie des êtres	<i>Rapprochement des ordres civiques, industriels et domestiques</i>

4. La fragmentation du compromis fordiste

La montée en puissance du régime de croissance fordiste au cours des années 50 et 60 a reposé sur des gisements conséquents de productivité alimentés par un affinement croissant de la division du travail et un niveau important de formation brute de capital fixe (FBCF). En suivant Michel Aglietta, on peut identifier un régime de croissance de la manière suivante : « Etant intrinsèquement créateur et destructeur, le capitalisme ne peut entraîner de progrès pour la société que si des ensembles de médiations forment un mode de régulation, établissent une cohérence entre les déséquilibres inhérents à son mouvement. L'effet global de cette cohérence, lorsqu'elle est réalisée, est un régime de croissance ».¹⁸

Mais les caractéristiques du régime de croissance fordiste ont contribué, à la fin des années 60, et d'abord aux Etats-Unis, à éroder progressivement la dynamique du régime de croissance : traditionnellement les analyses régulationnistes caractérisent la crise du fordisme par une crise de la productivité, une rupture de l'ordre financier international hérité des accords de Bretton Woods et un affaiblissement institutionnel¹⁹ :

a. L'épuisement des gains de productivité

Le régime de croissance fordiste épuise progressivement, dès la fin des années 60 (1967 pour les Etats-Unis) ses gains de productivité. Les méthodes de production de masse fordienne perdent leur efficacité originelle et le taylorisme est vivement contesté lors de la crise sociale de mai 1968. Les grèves se multiplient à la fin des années 60 et dans les années 70. Véritable signe de l'épuisement du régime de croissance, l'inflation s'accélère à la fin des années 60 alors que les gains de productivité ralentissent.

b. La déstabilisation du régime financier international de Bretton Woods

La résurgence de l'inflation dans les pays de l'OCDE, à des niveaux différents, aboutit à la formation de tensions sur le système de changes fixes datant des accords de Bretton Woods (1944) qui font exploser le système de la convertibilité du dollar en or : en 1971 à l'initiative des Etats-Unis, le système de change flexible se substitue au système de change fixe.

c. La fragilisation des institutions fordistes

Les institutions fordistes sont affectées par le ralentissement des gains de productivité et la déstabilisation du régime financier international, le compromis capital/travail et le rapport salarial vont être profondément affectés par l'ouverture internationale des nations.

L'inflation, déjà engendrée par la crise des gains de productivité, est accélérée par les chocs pétroliers de 1973 et 1973 qui vont dégrader l'équilibre des balances de paiement en surenchérisant le coût de l'énergie, en rendant plus onéreuse une croissance fordiste particulièrement consommatrice en énergie fossiles. Cette résurgence de l'inflation encourage la libéralisation de la finance dans les années 80 tandis que les entreprises recherchent une croissance par les exportations au moyen de politiques commerciales plus agressives en matière de compétitivité-prix et d'innovation technologique. Les Etats-Unis et l'Europe sont désormais concurrencés par le Japon et son mode de production toyotiste que l'on voit dans les années 80, par un jugement hâtif au regard de la crise déflationniste nipponne actuelle, supplanter la puissance américaine.

¹⁸ Michel AGLIETTA, *Crises et régulation du capitalisme*, op.,cit

¹⁹ Nous revenons très rapidement sur ces aspects du fordisme afin de porter notre attention au compromis.

Dans les années 80, les économies nationales s'ouvrent véritablement : les firmes ont alors de moins en moins conscience de contribuer à la formation de la demande intérieure avec leur masse salariale. En conséquence, l'ouverture plus ou moins brutale des économies nationales affaiblit l'efficacité des politiques macroéconomiques contracycliques. Par exemple, en France, la relance keynésienne des socialistes en 1981-1982 stimule effectivement la demande nationale mais... relance en fait massivement les importations en provenance d'Asie et plus particulièrement du Japon. Si Henri Ford connu son échec en raison de la difficulté pour une firme de façonner les comportements sur un marché en matière d'innovation salariale, une nation ne peut rester désormais à contre-courant des autres au niveau de l'orientation de sa politique économique : lorsque les socialistes décrètent une politique économique résolument expansive, surtout sur le plan budgétaire, au moment même où les pays-anglo-saxons sont entrés dans une phase ultra-libérale de retrait de l'état et politiques restrictives qui, ironie de l'histoire, auront certains effets keynésiens.

L'avènement de la finance dans les années 80 modifie profondément le visage du capitalisme : la sphère financière s'est largement autonomisée de la sphère productive au cours des années 80 et 90 si bien que la finance devient une nouvelle sphère de pouvoir et constitue le cœur du pouvoir de *l'empire*²⁰, rejetant à sa périphérie le pouvoir de la sphère productive et plus encore de la sphère politique. De ce fait, les marchés financiers constituent une sphère de pouvoir souveraine en intérêts, en normes et en jugements : « Le capital est donc une réalité fondamentalement duale, écrit André Orléan, parce qu'il se situe au point de rencontre de deux logiques économiques distinctes, mais toutes deux légitimes. Dans la valeur fondamentale, ce qui est appréhendé est le titre en tant qu'il représente un capital physique immobilisé, se mettant en valeur au cours du temps. Dans la valeur spéculative, ce qui est appréhendé est le titre en tant qu'il est un actif liquide soumis au jugement collectif du marché (...) La rentabilité économique est la finalité que poursuit l'entrepreneur ; la rentabilité financière est celle que recherche l'investisseur financier »²¹. Ce nouveau pouvoir de la finance oriente les politiques économiques nationales en encourageant l'adoption, par les gouvernements nationaux, de *policy-mix* restrictifs bien que localement les Etats-Unis, lors de leur expansion des années 90, aient mené une politique économique relativement accommodante avec une politique monétaire particulièrement pragmatique menée par la FED d'Allan Greenspan afin de prolonger la phase d'expansion de la nouvelle économie.

5. Quelles nouvelles formes de capitalisme ?

La dislocation du régime de croissance fordiste pose la question cruciale, d'un point de vue prospectif, de l'émergence d'un nouveau régime de croissance successeur au fordisme. Dans cette perspective, les travaux régulationnistes tentent d'entrevoir, au milieu des vestiges institutionnels du fordisme, quel(s) régime(s) de croissance serai(en)t en mesure de lui succéder : « L'épreuve de vérité pour l'analyse des transformations du capitalisme, écrit Michel Aglietta, est de décrire ces cohérences locales. C'est aussi de

20 Michael HARDT, Antonio NEGRI, *Empire*, Exils, 2000

21 André ORLEAN, *Le pouvoir de la finance*, Editions Odile Jacob, 1999, p 45

3. La dislocation du régime de croissance fordiste

	Régime financier	Rapport salarial	Forme de la concurrence	Offre de monnaie	Politique économique
Années 60	<i>Régime de changes fixes</i>	<i>Institutionnalisation du rapport salarial</i>	<i>Concurrence relâchée</i>	<i>Elasticité de l'offre de crédit</i>	<i>Politique économique contracyclique</i>
Années 70	<i>Instauration des changes flexibles</i>	<i>Tensions sur le partage de la valeur ajoutée</i>	<i>Stratégie de diversification</i>	<i>Stagflation</i>	<i>Failite des politiques keynésiennes de relance</i>
Années 80	<i>Libéralisation de la finance</i>	<i>Modération salariale</i>	<i>Recherche de compétitivité</i>	<i>Hausse des taux : désinflation compétitive</i>	<i>Politique de supply-side</i>
Années 90	<i>Globalisation financière</i>	<i>Individualisation du rapport salarial</i>	<i>Nouvelle concentration</i>	<i>Fluctuation des taux</i>	<i>Perte d'efficacité des politiques contracycliques</i>

comprendre pourquoi ces cohérences sont éphémères à l'échelle des nations, pourquoi l'efficacité d'un mode régulation se dégrade. C'est encore de saisir les processus des époques de crises, de désarroi et de mutation des comportements. C'est enfin d'essayer de percevoir les germes d'un nouveau mode de régulation au sein même de l'ancien. »²²

De cette entreprise prospective ambitieuse ressort qu'en réalité, il n'y a globalement pas un régime de croissance dominant qui émerge mais, localement, existe une variété de régime de croissance alternatifs au fordisme. Le régime de croissance patrimonial (*finance led*), souvent présenté comme le successeur désigné du fordisme, avec il est vrai l'accélération de la globalisation financière, l'innovation financière et l'avènement au sein des firmes de la *corporate governance* et de la création de valeur, n'en est réalité pas le seul successeur possible au fordisme. Les travaux de Robert Boyer montrent qu'il existe sept régimes ce croissance alternatifs au fordisme²³ :

Régime de croissance	Localisation-type
<i>Toyotism</i>	<i>Japon jusqu'en 1990</i>
<i>Service led</i>	<i>Etats-Unis dans les années 80</i>
<i>Information/communication-led (ICT)</i>	<i>Silicon Valley à partir des années 80</i>
<i>Knowledge-based economy (KBE)</i>	<i>Etats-Unis depuis le début des années 90</i>
<i>Competition led</i>	<i>Pays de l'OCDE</i>
<i>Export led</i>	<i>Pays de l'Asie du sud-est avant la crise de 1997</i>
<i>Finance led</i>	<i>Etats-Unis et Grande-Bretagne depuis les années 90</i>

Les années 80 et la révolution conservatrice, initiée par l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne en 1979 et de Ronald Reagan aux Etats-Unis en 1980, alimentée par les idées du *think tank* ultra-libéral de la société du Mont-Pèlerin, vont véritablement marquer une rupture idéologique, politique et économique par rapport aux préceptes keynésiens et à l'état-providence des Trente Glorieuses.

Cette accélération politique de la fragmentation du compromis fordiste dans les années 80 va en fait permettre l'émergence dans les années 90 de nouveaux régimes de croissance localement aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. En raison de l'ouverture des économies nationales dans les années 80 et de la recherche de stratégies exportatrices, le compromis capital/travail fordiste va être affecté, le rapport salarial qui s'était institutionnalisé sous les Trente Glorieuses s'est alors individualisé ; d'autant plus que les défenses traditionnelles du monde du travail, le syndicalisme,

²² Michel AGLIETTA, *Crises et régulations du capitalisme*, Editions Odile Jacob, p 413

²³ Robert BOYER, *Is a financial-led growth regime a viable alternative to fordism ? A preliminary analysis in Economy and society*, vol 29, N° 1, february 2000 p 111-145

n'a cessé de s'affaiblir au cours de ces vingt dernières années. Parallèlement, l'existence d'importants déficits publics, hérités de la stagflation et des relances keynésiennes infructueuses par la pratique du déficit budgétaires, vont amener les nations, dans les années 80, à libéraliser la finance au moyen des « 3 D » de la déréglementation, la dérégulation et le décloisonnement.

Depuis les années 90, semble émerger un nouveau régime de croissance aux Etats-Unis appelé « nouvelle économie » qui combine à la fois les caractéristiques des régimes de croissance par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) (*information/communication technologies led*), de l'économie de la connaissance (*knowledge-based economy*) et de la finance (*finance led*). La nouvelle économie signe l'émergence d'un capitalisme informationnel et fait basculer les sociétés dans lesquelles il se déploie vers ce que Manuel Castells appelle le *temps intemporel* et *l'espace des flux* : la société en réseaux entre dans une révolution spatio-temporelle d'une puissance inédite. La logique des flux, afflux, reflux du capital se trouve ainsi accompagnée, dans ce nouveau paradigme technologique, d'une logique de flux, afflux, reflux de l'information « et pourtant, affirme Manuel Castells, il y a un abîme entre notre sur développement technologique et notre sous-développement social ».²⁴

D'autre part, la globalisation bouleverse également ces repères spatio-temporels, la nation, qui était le *topos* des modes de régulations fordistes, devient elle-même un espace de flux de capitaux : le capital globalisé place en concurrence les nations et leurs modèles sociaux, à la logique fordiste du partage institutionnalisé du produit de la croissance se substitue une logique économique et financière, elles-mêmes disjointes, qui s'affranchit des correcteurs politiques nationaux et des impératifs sociaux ; le capital postmoderne, volatile, mobile, dans l'effusion et la diffusion globalisée de ses flux est devenu souverain sur tous les aspects de la vie sociale : « La production, écrit Michel Aglietta, et la répartition de la valeur se détachent du territoire d'origine. Comme la cohérence du mode régulation fordiste était justement l'adéquation entre productivité et répartition dans un cadre national, on pressant que la crise des médiations sociales est profonde »²⁵.

La sphère financière et la sphère économique, deviennent de plus en plus enclines à fonctionner en s'affranchissant des médiations sociales et des interventions politiques que le fordisme arrivait à générer et à fédérer. La globalisation transcende les espaces économiques nationaux, leurs architectures institutionnels et leurs modèles sociaux, le *topos* de la nation se trouve dorénavant dilué dans les flux financiers internationaux qui irrigue ce nouvel *empire*²⁶ : le compromis social-économique a vu son espace de réalisation décliner au cours de ces deux dernières décennies or, le fordisme et ses mode de régulation étaient ancrés dans des espaces nationaux qui permettaient d'établir une cohérence institutionnelle, et en dernier ressort, une cohésion sociale qui parvenait à maintenir les distorsions produites par l'accumulation du capital. La crise du compromis fordiste est avant tout une crise de ses *topos* nationaux de réalisation à l'heure d'une globalisation transcendante : « La libéralisation peut conduire au *compromis*, la localisation permet l'établissement de la confiance grâce à une *communauté de valeurs*, enfin, effondrement et invasion facilitent ou mettent en œuvre l'exercice de la contrainte par le jeu d'une instance politique.

D'où une possible interprétation de la crise du fordisme, marquée par la généralisation des échanges marchands et de l'internationalisation, autant d'évolutions qui rendent plus difficiles la restriction des interactions au niveau local et le succès de processus politiques, traditionnellement

24 Manuel CASTELLS, *La société en réseau, Fin de millénaire. L'ère de l'information III*, Fayard 1998, p 424

25 Michel AGLIETTA, *Crises et régulations du capitalisme*, Editions Odile Jacob, p 443

26 Michael HARDT, Antonio NEGRI, *Empire*, Exils, 2000

établis sur une base nationale »²⁷. De ce fait, l'architecture institutionnelle héritée du fordisme se délite et peine à maintenir les distorsions produites par le régime d'accumulation du capital dans des limites socialement acceptables, autrement dit, les modes de régulations nationaux sont profondément affectés par la nouvelle configuration économique et financière, plus globale, plus concurrentielle, plus brutale : tout l'enjeu d'un compromis social-économique retrouvé est de permettre l'émergence de nouveaux espaces de régulations supranationaux.

Au niveau européen, à terme, la construction européenne doit pouvoir faire émerger, au delà d'un marché commun, un mode de régulation supranational tout en permettant l'existence de modes de régulation plus locaux, au niveau national. La question de l'harmonisation sociale et fiscale se pose après la réussite du lancement de la monnaie commune mais le vaste chantier institutionnel européen doit aussi répondre au défis de l'intégration des pays de l'Europe de l'Est à l'édifice institutionnel et économique communautaire.

²⁷ Jacques André CHARTRES, *Le changement de modes de régulation : apports et limites de la formalisation* in R. BOYER et Y. SAILLARD, *Théorie de la régulation, L'état des savoirs*, La Découverte, 1996, p 273-281

4. L'esprit du capitalisme et ses compromis

	Premier esprit (XIX°-Années 30) Capitalisme Patrimonial	Deuxième esprit (Années 30-années 80) Capitalisme technostructural	Nouvel esprit (Années 80....) Capitalisme en réseau
Régime de croissance	<i>Patrimonial :</i> -Cycle du prix des actifs patrimoniaux -Concurrence -Constitution du rapport salarial	<i>Fordisme :</i> -Productivité élevée -Circuits économiques nationaux -Institutionnalisation du rapport salarial	?
Division du travail	<i>Division smithienne du travail</i>	<i>Taylorisme</i>	<i>Management par projet</i>
Nature de la division du travail	<i>Extensive</i>	<i>Extensive</i>	<i>Intensive</i>
Cité	<i>Marchande</i>	<i>Industrielle</i>	<i>Projet</i>
Grand	<i>Bourgeois</i>	<i>Ingénieur</i>	<i>Manager</i>
Modification des agencements sociétaux	<i>Exode rural (urbanisation)</i>	<i>Avènement de la société de consommation</i>	<i>Nouvelles formes de structures familiales en réseaux, légères, flexibles et mobiles</i>
Les compromis	<i>(Cité marchande/cité domestique) Fixation de la main d'oeuvre/paternalisme d'entreprise</i>	<i>(Cité industrielle/civique/domestique) Recherche des gains de productivité/institutionnalisatio n du rapport salarial/adhésion relative au taylorisme</i>	?
Le salariat et la critique	<i>Exploitation</i>	<i>Aliénation</i>	<i>Globalisation</i>

BIBLIOGRAPHIE

- AGLIETTA Michel, *Régulations et crises du capitalisme*, Editions Odile Jacob, 1997
- BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent, *De la justification, les économies de la grandeur*, Gallimard, 1991
- BOLTANSKI Luc, CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard NRF, 1999
- BOYER Robert, SAILLARD Yves, *Théorie de la régulation : l'état des savoirs*, La Découverte, 1996
- BOYER Robert, *Is a finance-led growth regime a viable alternative to fordism ?* In *Economy and society*, vol n°29, n°1, february 2000, p 111-145
- BRUCKNER Pascal, *Y a-t-il une alternative au capitalisme* in *Esprit*, n°271, janvier 2001, p 18-33
- CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, 1995
- CASTELLS Manuel, *La société en réseau*, Fayard, 1998
- DELEUZE Gilles, GUATTARI, Félix, *L'anti-Oedipe : capitalisme et schizophrénie*, Ed de Minuit, 1972
- GORZ André, *Misères du présent, richesse du possible*, Editions Galilée, 1997
- HARDT Michael, NEGRI Antonio, *Empire*, Exils, 2000
- MARX Karl, *Matériaux pour l'économie (1861-1865)* in *Oeuvres, Economie II*, Gallimard pléiade, 1968
- NACHI Mohamed, *La vertu du compromis : dimension éthique et pragmatique de l'accord* in *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, N°6, 2001
- ORLEAN André, *Le pouvoir de la finance*, Editions Odile Jacob, 1999
- PASSET René, *L'illusion néolibérale*, Fayard, 2000
- POLANYI Karl, *La grande transformation*, Gallimard NRF, 1988
- RICOEUR Paul, *Pour une éthique du compromis*, in *Alternatives non violentes*, 80, 1991, p 2-7
- ROSANVALLON Pierre, *L'âge de l'autogestion*, Le Seuil, 1976
- SCHUMPETER Joseph A., *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Bibliothèque Payot
- SIMMEL Georg, *Le conflit*, Circé, 1995

